

**DEPARTEMENT DE LA MAYENNE**  
-----  
**COMMUNE DE SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE**  
-----  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----  
**SEANCE DU 7 FEVRIER 2019**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 15
- présents : 10
- votants : 10
- absents : 5

L'an deux mille dix-neuf, le 7 février à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Maurice ROULETTE, Maire.

Date de la convocation : 24/01/2019

Présents : MM. M. ROULETTE, J.F. PELÉ, O. AMEDEV, S. HEBERT, P. BOISSEL, J. BÉRHULT, G. COLIN, S. LECORDIER, M. FOUCAULT, L. RENAULT, D. MAULAVE, G. CHANCEREL, B. BAUDIN, C. DODARD, T. JOSSOMME

Absents :

Secrétaire de séance : S. LECORDIER

**ORDRE DU JOUR**

- Compte rendu de la séance du 20/12/2019
- Finances – autorisation de dépense
- Assainissement – convention SATESE
- Questions diverses

**SEANCE**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 20 décembre 2018. Ce compte rendu ne soulève aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire propose des points supplémentaires, qui sont acceptés par les conseillers :

- réactualisation plan de financement DETR 2019
- déclaration d'intention d'aliéner un bien
- tarification au cimetière communal
- construction de logements : avenants

**19/01- PLAN DE FINANCEMENT DETR 2019 - ACTUALISATION**

Mr le Maire, suite aux dégâts subis au cimetière lors des orages du printemps (épisode du 25 mai 2018) et au vu des besoins mis en évidence par les usagers en terme d'accessibilité, propose de réaliser des travaux de remise en état et rénovation des allées.

Il expose le projet de réhabilitation des allées creusées par les coulées de boue, avec empierrement et revêtement, en sable stabilisé pour les allées extérieures, et en enrobé pour les allées principales, afin de permettre une circulation des personnes à mobilité réduite ou difficile et annonce que ce projet pourrait recevoir une aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019, dans la catégorie « 5-A ACCESSIBILITE », bénéficiant d'un taux de subvention de 30%.

Les devis font état des prévisions suivantes :

| DEPENSES HT  |                   | RECETTES       |                   |
|--|-------------------|----------------|-------------------|
| LIBELLE  | MONTANT HT        | LIBELLE        | MONTANT           |
| Travaux de remise en état et réhabilitation des allées | 41 791.48€        | -FONDS PROPRES | 23 274.18€        |
|  |                   | -AESN          | 5 980.00€         |
|  |                   | -D.E.T.R. 2019 | 12 537.30€        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>41 791.48€</b> | <b>TOTAL</b>   | <b>41 791.48€</b> |

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande d'aide financière proposée par le Maire.

**19/02- DECLARATION D INTENTION D ALIENER UN BIEN – 5 RUE DE BRETAGNE**

Mr le Maire présente une demande d'intention d'aliéner le bien sis 5 Rue De Bretagne, cadastré AB53, reçu de Maitre GUERIN-SCHOEFLER. Ce bien, situé en zone urbaines relève du droit de préemption de la commune.

Le conseil municipal, par un vote à la majorité de 6 voix contre 4, décide de ne pas exercer son droit de préemption et laisse la vente se faire librement.

### **19/03- TARIF DES CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs communaux comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

#### **SALLE POLYVALENTE :**

| Prestation   | SALLE 1 :<br>40<br>personnes | SALLE 2 :<br>180<br>personnes | SALLE<br>1+2 |
|--|------------------------------|-------------------------------|--------------|
| Journée  | 60                           | 100                           | 120          |
| Week-end   | 100                          | 140                           | 200          |
| Vin d'honneur  |                              | 60€                           |              |
| Cuisine  |                              | 50€                           |              |
| Caution  |                              | 300€                          |              |
| Annulation moins de trois mois<br>avant date retenue |                              | 50€                           |              |

Associations ayant leur siège sur la commune : 2 locations gratuites annuelles, facturation de l'électricité consommée et de la vaisselle louée.

Associations n'ayant pas leur siège sur la commune : 1 location gratuite annuelle, facturation de l'électricité consommée et de la vaisselle louée.

Association le Club de l'Amitié : compte tenu du caractère social de l'association pour les habitants de la commune, il est décidé que les locations seront gratuites pour cette association les jours de semaine, hormis l'électricité qui sera facturée au tarif habituel.

Salle de réunion de la mairie : maxi 30 personnes, réservation obligatoire. Gratuit pour les associations communales et une fois par an pour les associations cantonales. Associations domiciliées hors communes = forfait de 20€.

| Prestation                              | Prix unitaire  |
|---|----------------|
| <b>RETENUE FORFAIT MENAGE</b>           | <b>100.00€</b> |
| ELECTRICITE Kwh HP 0.25€/kw<br>consommé |                |
| ELECTRICITE Kwh HC 0.20€/kw<br>consommé |                |
| couvert complet                         | 0.70 €         |
| 1/2 couvert                             | 0.40 €         |
| couvert sans assiette                   | 0.30 €         |
| assiette 22 cm                          | 2.80 €         |
| assiette 19 cm                          | 2.35 €         |
| verre                                   | 0.90 €         |
| flûte                                   | 1.55 €         |
| fourchette, cuillère à soupe, couteau   | 0.85 €         |
| cuillère à café                         | 0.50 €         |
| tasse                                   | 2.70 €         |
| carafe                                  | 2.20 €         |
| saladier                                | 3.70 €         |
| plat plat                               | 16.70 €        |
| légumier                                | 9.20 €         |
| louche                                  | 2.90 €         |
| Clé perdue+serrure – tarif selon devis  |                |

#### **ENFANCE :**

-repas enfant : 3.30€

-repas adulte : 5.30€

-accueil périscolaire :

\*cotisation transport scolaire : 5€/an

\*matin tarif plein : à partir de 7h00 1€ forfait, si enfant présent avant 7h30 forfait de 2€.

\*matin tarif réduit\* : 0.80€ forfait, si enfant présent avant 7h30 forfait de 1.80€.

\*soir tarif plein : jusqu'à 18h00, forfait 1€, si enfant présent au-delà de 18h00 forfait 2€.

\*soir tarif réduit\* : jusqu'à 18h00, forfait 0.80€, si enfant présent au-delà de 18h00 forfait 1.60€.

\*tarif réduit sur présentation d'un avis d'imposition égal à 0.00€, applicable le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la présentation du document.

#### **CIMETIERE :**

-Concession : 30 ans = 60€

50 ans = 90€

-Droits d'entrée :

-Cavurne : 300€ + concession

-Case columbarium : 900€ + concession

-Jardin du souvenir : 100€ (gravure sur colonne non comprise)

### **19/04- CONSTRUCTION LOGEMENTS RUE DE BRETAGNE – AVENANTS AUX MARCHES**

Mr le maire présente les avenants aux marchés concernant la construction de 4 logements locatifs rue de Bretagne, nécessaires à la poursuite des travaux :

| LOT | AVENANT N° | ENT                | AVENANT HT | TOTAL MARCHE HT |
|-----|------------|--------------------|------------|-----------------|
| 2   | 2          | LOUIS ET LECRIVAIN | 5 506.21€  | 177 882.75€     |
| 5   | 1          | TRADIBOIS          | 582.58€    | 36 047.97€      |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les avenants présentés pour un supplément de 6 088.79€ HT au marché global et charge Mr le Maire de signer les documents afférents et de mandater les dépenses correspondantes.

### **19/05- AUTORISATION DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Le Maire annonce qu'il a ordonné des travaux, dont les factures seront reçues avant le vote du budget.

Les travaux étant réalisés, il demande aux membres du conseil de l'autoriser à mandater ces dépenses par autorisation spéciale de dépense, celles-ci faisant partie des restes à réaliser 2018 :

-acquisition de matériel David GOIC et associés pour 500€ à l'article 2184

-situations de travaux 1 et 2, lot 2 Louis et Lecrivain pour 124 741.83€ à l'article 2132

-Acquisition de terrain Conseil Départemental pour 1 014€ à l'article 2111

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition du maire, et dit que les crédits seront repris au budget primitif 2019.

### **19/06- ASSAINISSEMENT – CONVENTION SATESE**

Mr le Maire annonce que la convention d'assistance technique pour le suivi de la station d'épuration est arrivée à échéance.

Il présente le nouveau projet de convention, au tarif de 0.90€ par habitant et par an, pour une durée de 5 ans.

Le SATESE aide les collectivités à :

-veiller au bon fonctionnement des stations d'épuration afin d'obtenir une eau traitée de qualité, qui respecte les normes en vigueur

-assurer tout ou partie des mesures réglementaires

Il est en outre un relais avec les services de l'Etat et l'Agence de l'eau, et permet de bénéficier d'un appui technique en matière d'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention, demande à bénéficier de l'assistance du conseil départemental pour la gestion du service d'assainissement collectif et charge le maire de signer le document.

#### **-QUESTIONS DIVERSES**

-Suite au sondage auprès des familles, les nouveaux rythmes scolaires sont maintenus à la rentrée 2019.

-Auberge : , le local est libre, la recherche d'un repreneur est dorénavant en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00.

### **SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS**

**19/01- PLAN DE FINANCEMENT DETR 2019 - ACTUALISATION**

**19/02- DECLARATION D INTENTION D ALIENER UN BIEN – 5 RUE DE BRETAGNE**

**19/03- TARIF DES CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL**

**19/04- CONTRUCTION LOGEMENTS RUE DE BRETAGNE – AVENANTS AUX MARCHES**

**19/05- AUTORISATION DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET**

**19/06- ASSAINISSEMENT – CONVENTION SATESE**

**-QUESTIONS DIVERSES**

|   |   |
|---|---|
| Mr Maurice ROULETTE, Maire                    |   |
| Mr Philippe BOISSEL, 1 <sup>er</sup> Adjoint  |   |
| Mme Ghislaine COLIN, 2 <sup>ème</sup> Adjoint |   |
| Mr Thierry JOSSOMME, 3 <sup>ème</sup> Adjoint |   |
| Mr Olivier AMEDEE                             |   |
| Mme Josiane BERHAULT                          | / |
| Mme DODARD-MENOTTI Christelle                 |   |
| Mr Jean-François PELÉ                         |   |
| Mme Sylvie LECORDIER                          |   |
| Mr Benoît BAUDIN                              | / |
| Mme Sabine HEBERT                             | / |
| Mr Michel FOUCAULT                            | / |
| Mr Dominique MAULAVE                          |   |
| Mr Laurent RENAULT                            |   |
| Mr Georges CHANCEREL                          | / |